

Séance du 15 décembre 2010

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : décharges de service d'enseignement

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont Houy de l'Université le 15 décembre 2010 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président présente aux conseillers l'aménagement de la quotité du temps de travail dédié au service d'enseignement par l'attribution des décharges du service d'enseignement selon les critères suivants :

- 1. Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de directeur de composante de formation ou de recherche, de service commun, de l'école doctorale et du pôle « transports durables » :
=>Décharge annuelle comprise entre 20 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*
- 2. Vice-Présidents membres du bureau autres que les Vice-Présidents institutionnels :
=>Décharge annuelle comprise entre 64 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*
- 3. Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de chargé de missions :
=>Décharge annuelle comprise entre 32 et 64 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES CRITERES POUR L'ATTRIBUTION DES DECHARGES DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT.

Fait à Valenciennes, le 16 décembre 2010

Le Président du Conseil d'Administration,



M Mohamed OURAK

Date de publication : 31/01/2011